

ORDONNANCE COLLECTIVE	Code : GMF-OC-NERV-02	
	Date d'émission originale :	2020-12-02
	Date de dernière révision :	2024-01-30
	Date de prochaine révision prévue :	2027-01-30
	Référence à un protocole	
	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	<i>GMF-PRO-NERV-02-Initier l'administration de dimenhydrinate pour la prévention ou le soulagement des nausées ou des vomissements</i>	
Objet : Initier l'administration de dimenhydrinate pour la prévention ou le soulagement des nausées ou des vomissements		
	Version antérieure	Version actuelle
Recommandé par Les médecins et les IPS du GMF		
Adoptée par Les médecins et les IPS du GMF		

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières exerçant dans le groupe de médecine familiale (GMF) qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

SECTEUR D'ACTIVITÉS VISÉ

GMF

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager de 2 ans et plus, ayant un poids d'au moins 10 kg, et qui présente ou est susceptible de présenter des nausées ou des vomissements.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes, dont l'état de santé présente des risques incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

INDICATIONS

Présence ou possibilité de présenter des nausées ou des vomissements.

INTENTIONS OU CIBLES THÉRAPEUTIQUES

Soulager ou prévenir l'apparition de nausées ou de vomissements chez la clientèle âgée de 2 ans et plus.

CONTRE-INDICATIONS

Allergie ou hypersensibilité au dimenhydrinate ou à l'une des composantes du produit.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION OBLIGATOIRE AVEC UN PRESCRIPTEUR AUTORISÉ

Diriger vers le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) si :

- Persistance des signes et symptômes après 1 dose, si sont reliés à un épisode de gastro-entérite
- Céphalée importante, suspicion de migraine
- Douleur rétro-sternale

- Convulsions
- Présence de nouveaux symptômes neurologiques (ex : faiblesse musculaire, manque de coordination, troubles de la vision, etc.)
- Altération de l'état de conscience
- Suspicion de délirium
- Antécédents, suspicion ou diagnostic d'hypertension intracrânienne
- Antécédents ou diagnostic de déficit en G6PD
- Antécédents ou diagnostic du Syndrome de Brugada
- Antécédents, suspicion ou diagnostic d'occlusion intestinale
- Vomissements fécaloïdes ou sanguinolents
- Hypertrophie bénigne de la prostate
- Rétention urinaire ou histoire de rétention urinaire, sauf chez l'utilisateur porteur d'une sonde urinaire
- Grossesse et allaitement
- Glaucome à angle étroit ou glaucome non spécifié
- Histoire récente d'impact crânien
- Risque élevé de chutes
- Si non soulagé malgré l'administration d'une dose de dimenhydrinate dans les dernières 6 heures
- Si non soulagé malgré l'administration de 2 doses de dimenhydrinate successives espacées de 6 heures, dans les derniers 24 heures
- Fièvre, diminution de l'état général¹
- Douleur abdominale aigue¹
- Nausées ou vomissements persistants plus de 24 heures¹
- Usager hémodialysé : se référer à l'ordonnance collective disponible à cet effet
- Pendant ou dans les 2 semaines suivant le début d'un traitement antidépresseur de type inhibiteur de la monoamine oxydase

COMMUNICATION AVEC LE PRESCRITEUR OU AUTRES PROFESSIONNELS

Le médecin traitant ou l'IPS devrait être informé que l'utilisateur a eu un épisode de nausées ou de vomissements, soulagé ou non par l'administration de dimenhydrinate.

Chez les personnes âgées, les personnes fragiles*, les usagers polymédicamentés, les nausées et les vomissements peuvent être reliés aux effets secondaires de la médication. Il est alors utile d'aviser le pharmacien, afin d'effectuer une révision de la pharmacothérapie.

*La notion de fragilité fait référence par exemple, aux usagers atteints de plusieurs comorbidités, d'une pathologie invalidante ou dégénérative, à un stade avancé, à une perte d'autonomie fonctionnelle ou cognitive, aux usagers polymédicamentés ou présentant souvent ou facilement des effets indésirables médicamenteux. Une conduite prudente s'impose, notamment par l'utilisation de doses réduites.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Se référer au protocole médical GMF-PRO-NERV-02-Initier l'administration de dimenhydrinate pour la prévention ou le soulagement des nausées ou des vomissements.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PRESCRIPTEUR

[]

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL RÉPONDANT

[]

PROFESSIONNELS CONSULTÉS

Julie Bergeron, conseillère cadre en soins infirmiers, CIUSSS de la Capitale-Nationale
Isabelle-Anne Fontaine, médecin

¹ Lorsque l'infirmière suspecte que ces signes et symptômes sont reliés à un épisode de gastro-entérite, une première dose de dimenhydrinate pourrait être administrée sans discussion préalable avec le médecin ou l'IPS. Cependant, l'efficacité du dimenhydrinate étant limitée en présence de gastro-entérite, l'infirmière devrait discuter avec le médecin traitant ou l'IPS avant d'administrer toute dose supplémentaire.

Marie-Noel Paradis, conseillère en soins infirmiers, CIUSSS de la Capitale-Nationale
Esthel Rochefort, pharmacienne

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

IBM MICROMEDEX (2023). Dimenhydrinate, consulté en ligne via la bibliothèque de l'Université Laval, juin 2023.

LEXI-DRUGS (2023). Dimenhydrinate (Lexi-Drugs), consulté en ligne via la bibliothèque de l'Université Laval, juin 2023.

RUSHGQ (Regroupement des Unités de courte durée gériatriques et des services hospitaliers de gériatrie du Québec) Guide de gestion médicamenteuse en UCDG, 3ème édition, septembre 2022.

RUSHGQ (Regroupement des Unités de courte durée gériatriques et des services hospitaliers de gériatrie du Québec) Gestion appropriée de l'ostéoporose en UCDG, 2017.

RXVIGILANCE par Vigilance Santé 1.5.38G (2023). Dimenhydrinate, monographie, juin 2023.

